

FONDS INDISPONIBLES

AARPI AK AVOCATS
Avocats à la Cour
51 BIS RUE SAINTE ANNE
75002 PARIS

Contact : Jean Philippe Digoy
Tél. : 01 44 32 48 92
Télécopie : 01 44 32 47 11
e-mail : pdigoy@avocatparis.org

Paris, le 21 janvier 2026

Affaire : SAS 2 BZ BOUCHERIE / 5433298
Vos Réf. :

A l'attention de Monsieur AKOPOV

Mon cher Confrère,

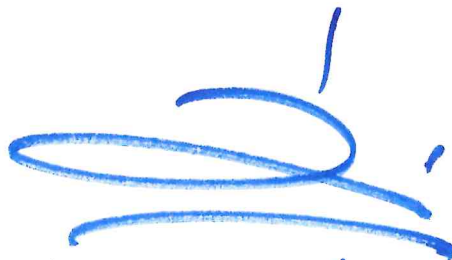
Nous vous invitons à trouver sous ce pli les deux exemplaires de l'attestation de Dépôt de Fonds intervenu dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Votre bien dévoué Confrère,

Jean-Charles KREBS
Secrétaire Général
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

P.J.



ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS

La CARPA de Paris domiciliée Maison des Avocats Cours des Avocats CS 72402 75833 PARIS Cedex 17 représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Jean-Charles KREBS,

Atteste par la présente,

avoir reçu ce jour en dépôt sur son compte numéro 30004.01960.10055049/55 affaire 5433298 ouvert dans les livres de la Banque BNP PARIBAS Agence Centrale Entreprises, 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS, par l'intermédiaire du Cabinet AK AVOCATS, Avocats au Barreau de Paris, 51 bis rue Sainte Anne, 75002 PARIS,

- la somme de 5.000,00 Euros, représentant le capital social versé par les associés de la société en formation :

**2 BZ BOUCHERIE
51 BIS RUE SAINTE-ANNE
75002 PARIS**

La libération de cette somme ne pourra être effectuée au profit de la société en formation qu'à réception par la CARPA du certificat du Greffe du Tribunal de Commerce constatant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 21 janvier 2026.

